

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 12 MAI 2016 à 20H00 Salle Multi-Activités

- Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Christiane DEPREY – Bruno FOULON - Sylvie LANDSWEERDT - Pascal DEBRUYNE - Ludovic FONTAINE - Bernard LAMS - Odile CAILLIAU - Bernadette DELOBELLE - Jean-Marc LUTIC - Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE - Jean-Pierre VERCRUYSSÉ - Caroline ZAITZEV-LAURENS.

Élus absents:

Yann BERNERY, Brigitte BODDAERT, Laetitia DEFEVER.

Désignation du secrétaire de séance : Bruno FOULON

Intervention de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président du SIECF

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 29/03/2016.

2) Signature du registre des délibérations (2016-001 à 2016-023B) : Pas de remarque.

3) SIECF : Compétence Numérique

Rappel des propos évoqués lors du dernier conseil municipal :

Par délibération en date du 22 février 2016, le comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations de telle manière :

- Électricité = 3.10 €/habitant (INSEE)
- Gaz = gratuit
- Éclairage Public Maintenance (option B) = 2.80 €/hab + 0.20 €/hab si cartographie
- Télécommunication Numérique = 5.50 €/habitant répartis entre la commune (4.50 €) et la CCHF (1€)

Le SIECF a signé une convention d'entente avec les CC des Hauts de Flandre, de Flandre Intérieure et Flandre Lys pour le développement du numérique.

Le conseil émet un avis favorable pour les cotisations proposées et souhaite surseoir à la décision concernant la télécommunication numérique, par manque d'information précise.

Le conseil après l'intervention de M. Cleenewerck décide à l'unanimité d'adhérer à la compétence numérique auprès du SIECF. Pour l'année 2016 la cotisation sera budgétisée à hauteur de 8059€.

4) Nomination d'un Conseiller Délégué

Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur Pascal DEBRUYNE, conseiller délégué en charge de la voirie et de la gestion de l'eau, a remis à Monsieur le Maire une lettre de démission de son poste. Notre réseau de voirie nécessite un suivi régulier. Monsieur Le Maire propose de confier cette tâche à Monsieur Jean-Marc LUTIC.

Lecture faite par M. le MAIRE de la lettre de démission de M. Pascal DEBRUYNE. M. le MAIRE nomme M. LUTIC Jean Marc au poste de délégué en charge de la voirie et de la gestion de l'eau.

5) Avenant au marché de fourniture des repas au restaurant scolaire

Les travaux de réaménagement de la cantine scolaire nécessiteront la neutralisation de la cuisine durant 4 mois (Juillet-Août-Septembre-Octobre). Les plats seront préparés en cuisine centrale de notre prestataire puis livrés.

Un avenant au marché de base avec prolongation du contrat au-delà de septembre est nécessaire pour la mise à disposition de 2 fours de remise en température des plats, le transport et la livraison des plats préparés, la présence de Sandrine.

Détail des coûts sur la base du nombre de repas commandés :

Prix du repas livrés = 2.45 € TTC

Forfait de frais fixes mensuel = 2 350 € TTC/mois (estimatif 1.30€/repas X 1800)

Pour mémoire : le coût moyen d'un repas actuellement = 3.50€ tout compris

Le conseil municipal émet un avis favorable et demande de bien veiller au respect des délais de neutralisation de la cuisine.

6) Règlement Intérieur :

Service d'astreinte et permanence :

L'astreinte est définie comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour la nécessité de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Question de M. Jean Pierre VERCRUYSSSE : En quoi va consister l'astreinte ?

Réponse de M. le MAIRE : Elle est maintenue comme avant, plus les heures supplémentaires.

Mme Bernadette DELOBELLE : Pourquoi ne pas mettre les heures de fermeture dans le temps de travail hebdomadaire ? Coût en plus de la masse salariale.

M. Jacques BLEJA : Le coût de l'astreinte est de 3000€ pour une année.

Vote favorable à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Un arriéré sera effectué depuis le 1 janvier 2016.

Régularisation d'amplitude horaire :

Certains agents ont une obligation de travail qui ne correspond plus à la réalité du besoin.

La régularisation se fera au cas par cas et par rapport aux besoins du service.

Pas de remarque sur le sujet, M. Jean Pierre VERCRUYSSSE : "C'est le MAIRE qui gère le personnel"

Compte Epargne-temps :

Demande d'ouverture d'un Compte Epargne-Temps

Vote de l'assemblée : 16 voix pour, il ne peut excéder 60 jours.

7) Loi PINEL

Le dispositif Pinel est un dispositif de défiscalisation dans l'investissement immobilier neuf locatif visant à assouplir la loi Duflot, et qui permet d'obtenir des avantages fiscaux plus importants que dans le passé tout en offrant désormais la possibilité de louer son bien à des membres de sa famille : ascendants ou descendants.

Ce dispositif s'adresse notamment aux particuliers souhaitant investir dans l'immobilier neuf, via des programmes dits éligibles en loi Pinel (Bâtiments Basse Consommation notamment), pour le mettre en location ensuite. A cet effet, ces « investisseurs », pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux, s'engagent à respecter des plafonds de loyers selon le zonage voir des plafonds de ressources des locataires.

Notre commune est bien concernée par le dispositif PINEL et se situe en zone B2.

Néanmoins, notre commune, en zone B2, n'est simplement qu'éligible au dispositif PINEL. Ainsi, pour que le dispositif PINEL soit applicable à notre commune, nous devons nous rapprocher du Préfet de Région pour la délivrance d'un agrément.

Le dossier de demande d'agrément comprend :

- La délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI ;
- La désignation de chaque commune sur laquelle porte la demande ;
- Le programme local de l'habitat (PLH), pour les communes ou EPCI pour lesquels il existe ;
- L'avis du conseil municipal des communes concernées, lorsque la demande est déposée par un EPCI ;
- Tout élément de nature à établir l'existence de besoins en logements locatifs.

Le décret du 19 juin 2013 organise la procédure d'agrément et précise que ce dernier est délivré sur demande présentée par la commune intéressée ou, lorsqu'elle appartient à un EPCI doté d'un PLH, par cet EPCI. Dans ce cas, celui-ci précise la ou les commune(s) membre(s) pour lesquelles il demande l'agrément.

M. le MAIRE informe l'assemblée que plusieurs propriétaires en ont fait la demande, pas de PLH à la CCHF, nous devons faire une demande directement au Préfet de région.

Vote de l'assemblée : 16 voix pour, pas de remarques.

8) Demandes de subvention

Demande de subvention de fonctionnement formulée par Madame Kaminsky, Présidente de l'APE du collège Cobergher.

Demande de l'association «Label Guit'art » qui sollicite une subvention pour leur intervention au restaurant « Le Pont Tournant » vendredi 10 juin à 20H00, dans le cadre du 3^{ème} festival du même nom.

Le 24 mars 2015, le conseil municipal a octroyé une subvention de 400€ à l'association « La Bandas'Cô » cette association traversant une période de difficulté d'organisation, Monsieur Le Maire souhaite sursoir à son versement dans l'attente d'une régularisation de leur situation. Leurs animations bénévoles de fin d'année 2015 et de ce début d'année 2016 ont été appréciées et méritent que l'on revoie notre position sur le versement de la subvention 2015.

Pour la demande de subvention concernant le collège COBERGER, nous restons sur le principe de participation directe versée aux familles biernoise pour les frais engendrés et cela au cas par cas.

Vote de l'assemblée pour la demande faite par LABEL GUI'ART : 14 voix contre, 1 voix pour, 1 voix abstention.

Pour la subvention mise en attente pour l'association BANDAS' CO, M. le MAIRE souhaite le versement de celle-ci, au vu de leur participation aux événements du village et cérémonies patriotiques.

M. Jean Pierre VERCRUYSSSE : Pour lui pas assez de participation sur le village, 3 musiciens c'est triste.

Réponse de M. le MAIRE : C'est mieux que des CD.

Vote de l'assemblée : 13 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, pour le versement de 400€.

9) Attribution de marché

Travaux de rénovation et d'entretien de la toiture de la salle polyvalente proposition d'attribution à l'entreprise ALVES pour un montant TTC de 19 930 €

Suite à la proposition de la commission travaux, l'assemblée approuve par 16 voix, l'attribution du marché à l'entreprise ALVES pour un montant de 19 930 €.

10) Questions et informations diverses,

Point sur les commissions et réunions publiques :

Commission Travaux du 19 Avril

Un point de la dernière réunion de la commission a été fait par M. Bruno FOULON. M. Jean Pierre VERCRUYSSSE signale avoir vu une fissure sur un mur intérieur de l'église.

M. Bruno FOULON prend acte et ira constater et rendra compte lors de la prochaine réunion de la commission qui est prévue le 2 juin 2016.

Une réunion d'information est prévue avec les riverains du BIERENDYCK pour le retour des travaux effectués par NOREADE et des problèmes d'empiétement de certains riverains sur le domaine public.

Commission Environnement du 21 Avril

M. le MAIRE souligne les efforts du personnel pour leur travail et leur implication (mémoire de Dylan BOUDRY, préparation des structures par Emmanuel THOMAS).

Commission PLUI CCHF du 28 Avril

Commissions PLUI communales du 26 et 28 Avril

Rencontre avec les riverains de la Route de BERGUES

Un compte rendu de la réunion sera distribué à chaque riverain et une prochaine réunion sera programmée avec présentation des solutions envisagées.

Rencontre avec le personnel du service d'entretien du 3 Mai 2016

Mise au point sur les amplitudes horaires et organisation du travail, c'est la mairie qui décide du cadre.

Rencontre avec le personnel des services Techniques et Espaces Verts du 9 mai 2016

Il y a été discuté de l'astreinte et des arriérés (décision prises plus haut).

Pour la majoration des heures supplémentaires et après l'exposé de M. DUBOIS secrétaire général de MAIRIE, Mesdames DELOBELLE et SENICOURT ne sont pas d'accord sur ce sujet et demande de reporter la décision du conseil à une autre réunion pour plus d'informations et étude du dossier.

M. Jean Marc LUTIC émet aussi des réserves et demande de bien étudier la convention.

Rencontre avec les commerçants biernois du 9 mai 2016

Cette rencontre a permis de rencontrer les commerçants et d'élaborer avec eux un projet de signalétique pour les commerces BIERNOIS.

Rappel leur a été fait du respect de la loi sur les panneaux publicitaires situés sur la Route de DUNKERQUE.

Réunion avec Mme MAUCOURT de la CAF.

Point sur la participation aux ALSH, demandes de subvention pour les projets, bureau ALSH, rénovation restaurant scolaire etc ...

Remplacement des agents permanents pendant les vacances d'été par des agents contractuels
Les recrutements des agents contractuels pour les jobs d'été ont été programmés en fonction des remplacements du personnel titulaire et pas plus, baisse des subventions et économies obligent.

11) Tour de table

M. Pascal DEBRUYNE : Les travaux des wateringues de la route de Dunkerque n'ont toujours pas été réglés pourquoi ?

Réponse de M. le MAIRE : nous n'avons pas la facture définitive, problème avec la TVA, nous suivons de près ce dossier.

M. Jean Pierre VERCRUYSSSE : On n'est pas chez nous (MAIRIE), nous n'avons pas à financer des travaux qui ne sont dans le domaine communal.

M. Pascal DEBRUYNE : Où en est le conflit avec deux riverains de la route de DUNKERQUE ?

Réponse de M. le MAIRE : Jean Marc LUTIC est allé sur place, c'est un problème privé mais qui touche à la sécurité des riverains, je suis ce dossier avec attention.

M. Pascal DEBRUYNE : Suite à la présentation du SIECF il fait remarquer que les entreprises situées à l'extérieur du centre du village sont souvent coupées d'internet ce qui affecte leur activité. Il demande également s'il y aura des nouvelles embauches au sein du personnel communal et attire l'attention sur l'augmentation de la masse salariale de la commune.

Réponse de M. le MAIRE : Il n'y aura pas d'embauche supplémentaire au sein du personnel, il regrette néanmoins de ne pas avoir pu embaucher l'apprenti qui a effectué sa formation à BIERNE.

Mme Odile CAILLIAU : Fait un point sur le projet FLIP.

Mme Patricia RIZZO : Peut-on avancer l'horaire du conseil municipal, soirée chargée et à rallonge après la journée de travail ?

Réponse de Mr le MAIRE : C'est compliqué pour plusieurs personnes qui travaillent comme vous de venir plus tôt, nous avons essayé de trouver le meilleur jour, pour l'heure de début du conseil avant 20h00 ce n'est pas possible.

Pour la densité de l'ordre du jour nous allons y penser (peut être mettre un conseil supplémentaire).

M. Jean Marc LUTIC : Remercie le conseil pour la confiance qu'il lui accorde pour sa nomination au poste de délégué.

M. Ludovic FONTAINE : Rappelle la prochaine réunion communication et la distribution des petits BIERNOIS à faire ce weekend.

Fin de séance : 23h10.